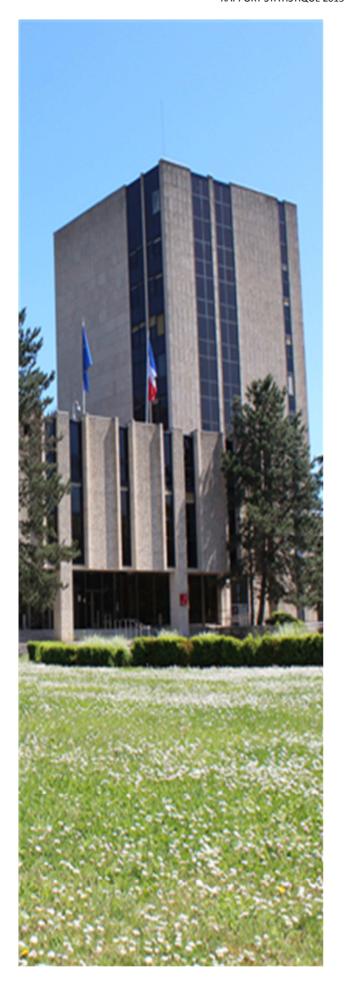
Banque Nationale de Données

Rapport statistique – Fonction publique territoriale

2015





LES CHIFFRES CLES 2015 de la fonction publique territoriale

40,2 % des actifs territoriaux affiliés à la CNRACL

Périmètre BND 2015

47 893 évènements

Sur l'année 2015

dont

39 828 accidents de service 5 356 accidents de trajet 2 709 maladies professionnelles

65,6 % d'évènements avec arrêt

dont

64,8% pour accidents de service 69,7 % pour accidents de trajet 68,3 % pour maladies professionnelles

8,3 % taux de sinistralité global aux risques professionnels

dont

6,9% pour accidents de **service**0,9 % pour accidents de **trajet**0,5 % pour **maladies** professionnelles

51,2 jours de moyenne de jours d'arrêt

dont

43,7 jours pour accidents de service 47,8 jours pour accidents de trajet 162,7 jours pour maladies professionnelles

SOMMAIRE

1	L'EC	CHANTILLON 2015 REPRESENTE 40,2 % DE LA POPULATION ACTIVE TERRITORIALE DE LA CNRACL	8
2	UNI	SINISTRALITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 2015 DE 8,3 %	9
	2.1	QUELQUES CHIFFRES	g
	2.2	LES ACCIDENTS DE SERVICE LES PLUS NOMBREUX	g
	2.3	EVOLUTION DES EVENEMENTS : DEPUIS 2006, LES ACCIDENTS DE SERVICE SONT PREDOMINANTS	10
	2.4	EVOLUTION DES INDICATEURS	10
	2.5	REPARTITION DES EVENEMENTS SELON LE TYPE DE COLLECTIVITE	11
	2.6	REPARTITION SELON LA TAILLE DES COLLECTIVITES	11
3	LES	ACCIDENTS DE SERVICE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2015	13
	3.1	QUELQUES CHIFFRES SUR LES ACCIDENTS DE SERVICE	
	3.2	EVOLUTION DU TAUX DE SINISTRALITE DES ACCIDENTS DE SERVICE	13
	3.3	REPARTITION PAR SEXE	13
	3.4	REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE AU MOMENT DE L'ACCIDENT	14
	3.5	REPARTITION PAR TRANCHE DUREE D'ARRET	14
	3.6	REPARTITION PAR FILIERE	15
	3.7	REPARTITION PAR TRANCHE HORAIRE	15
	3.8	REPARTITION PAR MOIS ET JOUR	16
	3.9	REPARTITION PAR ANCIENNETE	17
	3.10	REPARTITION PAR NATURE DES LESIONS	17
	3.11	REPARTITION PAR SIEGE DES LESIONS ET PARTIES DU CORPS LES PLUS IMPACTEES	18
	3.12	REPARTITION PAR ELEMENT MATERIEL	19
	3.13	REPARTITION PAR TACHE EXERCEE	21
	3.14	REPARTITION PAR FACTEUR POTENTIEL	21
4	LES	ACCIDENTS DE TRAJET DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2015	22
	4.1	QUELQUES CHIFFRES SUR LES ACCIDENTS DE TRAJET	22
	4.2	EVOLUTION DU TAUX DE SINISTRALITE DES ACCIDENTS DE TRAJET	22
	4.3	REPARTITION PAR SEXE	22
	4.4	REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE AU MOMENT DE L'ACCIDENT	23
	4.5	REPARTITION PAR TRANCHE DUREE D'ARRET	23
	4.6	REPARTITION PAR FILIERE	2 3
	4.7	REPARTITION PAR TRANCHE HORAIRE	25
	4.8	REPARTITION PAR MOIS ET JOUR	25
	4.9	REPARTITION PAR ANCIENNETE	26
	4.10	REPARTITION PAR NATURE DES LESIONS	26
	4.11	REPARTITION PAR SIEGE DES LESIONS ET PARTIES DU CORPS LE PLUS IMPACTEES	27
	4.12	REPARTITION PAR MOYEN DE LOCOMOTION	28
	4.13	REPARTITION SELON LE PARCOURS	28
	4.14	REPARTITION SELON LA CAUSE	28
5	LES	MALADIES PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2015	29
	5.1	QUELQUES CHIFFRES SUR LES MALADIES PROFESSIONNELLES	29
	5.2	EVOLUTION DU TAUX DE SINISTRALITE DES MALADIES PROFESSIONNELLES	29
	5.3	REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE A LA DATE DU CERTIFICAT OU DU 1 ^{ER} DIAGNOSTIC DE LA MALADIE	30

RAPPORT STATISTIQUE 2015 DU SECTEUR TERRITORIAL

5.4	REPARTITION PAR TRANCHE DUREE D'ARRET	30
5.5	REPARTITION PAR N° DE TABLEAU DES MALADIES PROFESSIONNELLES	31
6 ZC	DOM	33
6.1	LES ACCIDENTS ROUTIERS	33
6.2	LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)	34
GLOSSA	AIRF	35

INTRODUCTION

La collecte de données statistiques concernant les risques professionnels dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière apparaît aujourd'hui comme une nécessité, tant sur le plan national qu'au niveau européen.

La commission des communautés européennes et son organisme statistique Eurostat souhaitent parvenir à une harmonisation du recueil statistique des maladies professionnelles et des accidents du travail pour mesurer l'impact des directives qui ont été adoptées en matière d'hygiène et de sécurité.

Le ministère des affaires sociales a demandé au Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL de prêter son concours à l'opération de recueil de données

L'envoi, des données 2014 a été réalisé au cours de l'année 2016.

La Dares ('direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques' au ministère du travail et de l'emploi) est le coordonnateur pour la France.

La loi du 17 juillet 2001 a par ailleurs créé un Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et en confie la gestion à la Direction des Retraites de la Caisse des Dépôts.

Le décret d'application en date du 24 septembre 2003 en consacre la création officielle.

Ce fonds est investi de trois missions essentielles :

- participer au financement d'action de prévention, sous forme d'avances ou de subventions;
- élaborer des recommandations d'action en matière de prévention ;
- établir, au plan national, des statistiques dans le domaine des accidents de travail et des maladies professionnelles.

C'est pour répondre à cette dernière que la CNRACL s'attache à recueillir les informations nécessaires sur les accidents de service et les maladies professionnelles.

Ce rapport comporte des données recueillies auprès d'un échantillon représentatif de collectivités territoriales (hors Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)).

CONTENU DE LA BND

Les résultats présentés ci-après sont des données brutes. La mise en œuvre du Fonds de Prévention permettra d'une part, d'élargir la base du recueil de données, d'autre part, d'établir un référentiel caractérisant les effectifs totaux concernés (pyramide des âges, type d'activité, type de situation de travail, etc.).

La montée en puissance de la BND vise ainsi par le nombre, la richesse des données et par leur exploitation à créer de la connaissance non seulement sur la nature des accidents ou des maladies professionnelles mais aussi sur leurs circonstances et leur poids relatif sur le type d'effectifs impactés. Cette connaissance plus approfondie et précise constituera un des principaux points d'appui pour cibler et évaluer les démarches de prévention.

Les résultats de la BND sont présentés dans quatre rapports pour une meilleure lisibilité :

- un rapport comportant les données générales
- un rapport concernant la population hospitalière
- un rapport concernant la population territoriale
- un rapport concernant la population des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)

Chaque rapport comporte les données issues d'un échantillon représentatif de collectivités.

Celles-ci ont été choisies en fonction du contexte (Territorial, Hospitalier et SDIS), de leur type et de leur taille.

Le service statistique utilise deux notions pour élaborer le présent document à partir de deux bases informatiques de gestion :

- Les déclarations individuelles des cotisations (DI) transmises par les employeurs permettent de connaître le nombre de cotisants, ce qui constitue la mesure la plus proche de la réalité financière du régime.
- Le système informatique d'affiliation des agents, qui permet de connaître le nombre d'actifs, à partir de la saisie de la déclaration individuelle d'affiliation.

Remarque concernant les données externes

L'apport des données externes (assureur) constitue la seconde source d'alimentation de la BND. Le niveau de détail des données est plus limité que dans Prorisq. Il permet d'alimenter les tableaux généraux.

Certains tableaux ne sont renseignés qu'au premier niveau (le niveau 2 étant le niveau le plus fin).

Les données ne comportent pas d'indications pour les accidents de trajet ni pour les maladies professionnelles.

Globalement les données pour les maladies professionnelles étant peu nombreuses, seuls les tableaux généraux sont présentés.

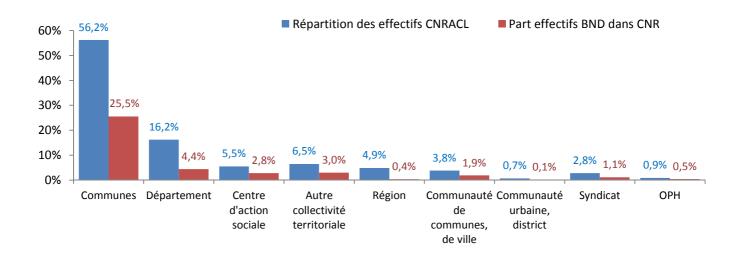
1 L'ÉCHANTILLON 2015 REPRÉSENTE 40,2 % DE LA POPULATION ACTIVE TERRITORIALE DE LA CNRACL

Qui **SONt**-ils?

Depuis plusieurs années, la Caisse des dépôts accumule des informations concernant les accidents et maladies professionnelles sur un périmètre de collectivités utilisatrices de l'outil PRORISQ ou alimentant la BND. Pour l'année 2015, ce périmètre représente 40,2 % de la population active territoriale de la CNRACL (hors SDIS).

	EFFECTIFS CNRACL			Pl	% de		
Type de collectivités	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	couverture
Communes 1 à 50 agents	107 771	124 034	231 805	50 496	56 304	106 800	46,1%
Communes 51 à 250 agents	100 208	118 211	218 419	44 417	56 927	101 344	46,4%
Communes 251 à 500 agents	47 925	67 695	115 620	18 952	31 034	49 986	43,2%
Communes 501 agents et plus	92 223	152 718	244 941	44 911	65 262	110 173	45,0%
Département	81 267	152 378	233 645	21 424	42 594	64 018	27,4%
Centre d'action sociale	9 800	69 810	79 610	5 140	35 264	40 404	50,8%
Autre collectivité territoriale	44 987	48 095	93 082	21 281	21 728	43 009	46,2%
Région	28 666	41 464	70 130	2 100	3 022	5 122	7,3%
Communauté de communes, de ville	22 556	32 586	55 142	11 424	15 679	27 103	49,2%
Communauté urbaine, district	7 030	2 755	9 785	1 053	613	1 666	17,0%
Syndicat	21 134	18 923	40 057	9 250	7 089	16 339	40,8%
ОРН	6 634	5 975	12 609	3 384	3 220	6 604	52,4%
Métropoles	22 215	15 648	37 863	4 562	2 841	7 403	19,6%
TOTAL	592 416	850 292	1 442 708	238 394	341 577	579 971	40,2%

Dans la BND les communes représentent 63,5 % des actifs de BND.



2 UNE SINISTRALITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 2015 DE 8,3 %

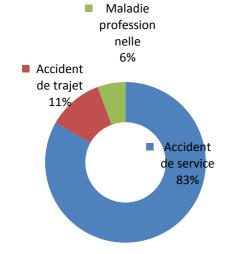
2.1 Quelques chiffres

Nombre d'agents	579 971	Périmètre couvert
Nombre d'événements	47 893	Taux de sinistralité
Part avec arrêt	65,6%	Indice de fréquenc
Nombre de jours d'arrêt	1 608 501	Taux de fréquence
Moyenne de jours d'arrêt	51,2	Taux de gravité

Périmètre couvert BND	40,2%
Taux de sinistralité	8,3%
Indice de fréquence	54,2
Taux de fréquence	33,7
Taux de gravité	1,7

2.2 Les accidents de service les plus nombreux

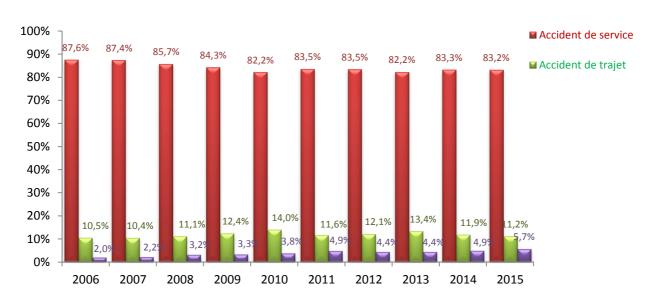
Type événement	ΕV	'ENEMENTS		Jours o	Taux de	
Type evenement	Total	avec arrêt	en %	Jours	Moy.	sinistralité
Accident de service	39 828	25 827	64,8%	1 128 689	43,7	6,9%
Accident de trajet	5 356	3 733	69,7%	178 550	47,8	0,9%
Maladie professionnelle	2 688	1 841	68,5%	300 682	163,3	0,5%
Autres maladies	21	10	47,6%	580	58,0	0,0%
Total général	47 893	31 411	65,6%	1 608 501	51,2	8,3%



Les accidents de service sont les plus nombreux et représentent 83 % des événements.

Hormis les maladies professionnelles qui entrainent une moyenne de jours d'arrêt importante les accidents de trajet entrainent 47,8 jours en moyenne d'arrêt avec plus de 178 000 journées perdues.

2.3 Evolution des événements : Depuis 2006, les accidents de service sont prédominants



2.4 Evolution des indicateurs

TAUX DE SINISTRALITE	2011	2012	2013	2014	2015
Accident de service	7,2%	6,7%	6,4%	6,9%	6,9%
Accident de trajet	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	0,9%
Maladie professionnelle	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%	0,5%
TAUX DE FREQUENCE					
Accident de service	29,9	28,0	26,5	28,3	27,7
Accident de trajet	4,3	4,2	4,5	4,2	4,0
Maladie professionnelle	1,9	1,5	1,4	1,7	1,9
INDICE DE FREQUENCE					
Accident de service	48,1	44,9	42,6	45,4	44,5
Accident de trajet	6,9	6,8	7,2	6,8	6,4
Maladie professionnelle	3,0	2,3	2,3	2,8	3,1
TAUX DE GRAVITE					
Accident de service	1,1	1,0	1,1	1,1	1,2
Accident de trajet	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Maladie professionnelle	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3

L'ensemble des indicateurs est stable à l'exception des maladies professionnelles qui ont des taux en progression.

2.5 Répartition des événements selon le type de collectivité

Type de collectivités	EFFECTIFS CNRACL	PERIMETRE BND	% de couverture	Nombre d'événements	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêt
Communes	810 785	368 303	45,4%	31946	65,5%	1052698	50,3
Département	233 645	64 018	27,4%	3550	62,7%	117025	52,6
Centre d'action sociale	79 610	40 404	50,8%	3585	64,1%	141326	61,5
Autre collectivité territoriale	93 082	43 009	46,2%	3575	70,0%	120604	48,2
Region	70 130	5 122	7,3%	497	61,2%	17756	58,4
Communauté de communes, de ville	55 142	27 103	49,2%	1660	66,3%	53979	49,1
Communauté urbaine, district	9 785	1 666	17,0%	56	76,8%	1645	38,3
Métropole	37 863	7 403	19,6%	776	68,0%	25296	47,9
Syndicat	40 057	16 339	40,8%	1708	67,7%	60733	52,5
ОРН	12 609	6 604	52,4%	540	61,5%	17439	52,5
TOTAL	1 442 708	579 971	40,2%	47 893	65,6%	1 608 501	51,2

67 % des évènements ont lieu dans les communes alors qu'elles représentent 63% des effectifs.

Type de collectivités	Taux de sinistralité	Taux de fréquence	Indice de fréquence	Taux de gravité
Communes	8,7%	35,3	56,8	1,8
Départements	5,5%	21,6	34,8	1,1
Centres d'action sociale	8,9%	35,4	56,9	2,2
Autres collectivités territoriales	8,3%	36,2	58,2	1,7
Régions	9,7%	36,9	59,4	2,2
Communautés de communes, de ville	6,1%	25,3	40,6	1,2
Communautés urbaines, districts	3,4%	16,1	25,8	0,6
Métropoles	10,5%	44,4	71,3	2,1
Syndicats	10,5%	44,0	70,8	2,3
ОРН	8,2%	31,3	50,3	1,6
TOTAL	8,3%	33,7	54,2	1,7

Les métropoles et les syndicats ont les taux de sinistralité les plus élevés.

2.6 Répartition selon la taille des collectivités

Collectivités territoriales	Effectifs de la CNRACL	Effectifs de la BND	Perimètre BND	Nombre d'événements	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moy. Jours d'arrêt
1 à 49 agents	257 124	108 538	42,2%	9 354	65,0%	309 125	50,8
50 à 249 agents	279 996	147 410	52,6%	11 982	64,8%	413 025	53,2
250 à 499 agents	146 508	67 133	45,8%	6 009	66,1%	197 830	49,8
500 agents et plus	759 080	256 890	33,8%	20 548	66,1%	688 521	50,7
TOTAL	1 442 708	579 971	40,2%	47 893	65,6%	1 608 501	51,2

Collectivités territoriales	Taux de sinistralité	Taux de fréquence	Indice de fréquence	Taux de gravité
1 à 49 agents	8,6%	34,9	56,0	1,8
50 à 249 agents	8,1%	32,8	52,7	1,7
250 à 499 agents	9,0%	36,8	59,1	1,8
500 agents et plus	8,0%	32,9	52,9	1,7
TOTAL	8,3%	33,7	54,2	1,7

Les collectivités intermédiaires ayant entre 250 et 499 agents ont le taux de sinistralité le plus élevé (9 %)

Type collect	ivité et Type événement	Nombre d'événements	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours d'arrêt	Taux de sinistralité
	Accident de service	2 956	69,4%	89 798	43,8	6,9%
Autres coll.	Accident de trajet	457	72,9%	13 239	39,8	1,1%
territoriales	Maladie professionnelle	162	72,2%	17 567	150,1	0,4%
	Total	3 575	70,0%	120 604	48,2	8,3%
	Accident de service	1 455	66,1%	36 240	37,7	5,4%
Comm de communes,	Accident de trajet	119	61,3%	5 611	76,9	0,4%
de ville	Maladie professionnelle	86	75,6%	12 128	186,6	0,3%
	Total	1 660	4,4%	5 611	76,9	6,1%
Comm	Accident de service	48	77,1%	1 496	40,4	2,9%
urbaines,	Accident de trajet	8	75,0%	149	24,8	0,5%
districts	Total	56	76,8%	1 645	38,3	3,4%
	Accident de service	26 709	64,6%	747 045	43,3	7,3%
Co	Accident de trajet	3 555	71,1%	122 522	48,5	1,0%
Communes	Maladie professionnelle	1 682	67,8%	183 131	160,5	0,5%
	Total	31 946	65,5%	1 052 698	50,3	8,7%
	Accident de service	2 954	63,0%	92 289	49,6	7,3%
CCAS	Accident de trajet	350	69,1%	12 716	52,5	0,9%
CCAS	Maladie professionnelle	281	69,4%	36 321	186,3	0,7%
	Total	3 585	64,1%	141 326	61,5	8,9%
	Accident de service	2 799	61,6%	75 355	43,7	4,4%
Département	Accident de trajet	479	63,7%	11 177	36,6	0,7%
Departement	Maladie professionnelle	272	72,4%	30 493	154,8	0,4%
	Total	3 550	62,7%	117 025	52,6	5,5%
	Accident de service	431	64,5%	14 215	51,1	6,5%
ОРН	Accident de trajet	76	51,3%	1 503	38,5	1,2%
0	Maladie professionnelle	33	45,5%	1 721	114,7	0,5%
	Total	540	61,5%	17 439	52,5	8,2%
	Accident de service	387	58,9%	10 013	43,9	7,6%
Région	Accident de trajet	43	60,5%	807	31,0	0,8%
	Maladie professionnelle	67	74,6%	6 936	138,7	1,3%
	Total	497	61,2%	17 756	58,4	9,7%
	Accident de service	1 459	68,6%	42 003	42,0	8,9%
Syndicats	Accident de trajet	134	65,7%	6 148	69,9	0,8%
,	Maladie professionnelle	115	58,3%	12 582	187,8	0,7%
	Total	1 708	67,7%	60 733	52,5	10,5%
	Accident de service	630	68,4%	20 235	46,9	8,5%
Métropole	Accident de trajet	135	68,9%	4 678	50,3	1,8%
, ,	Maladie professionnelle	11	36,4%	383	95,8	0,1%
	Total		68,0%	25 296	47,9	10,5%
TO	OTAL GENERAL	47 893	65,6%	1 608 501	51,2	8,3%

Les départements ont les taux de sinistralité les plus faibles avec 5,5 %(hors communautés urbaines districts non représentatifs)

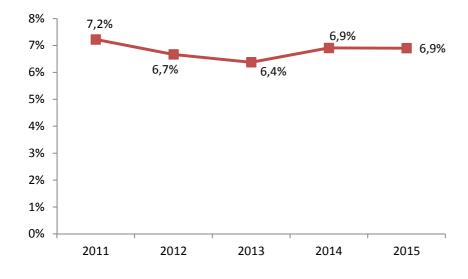
3 LES ACCIDENTS DE SERVICE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2015

3.1 Quelques chiffres sur les accidents de service

Nombre d'age	ents	579 971	Périmètre couvert BND	40,2%
Nombre d'éve	énements .	39 828	Taux de sinistralité	6,9%
	Part avec arrêt	64,8%	Indice de fréquence	44,5
Nombre de jo	urs d'arrêt	1 128 689	Taux de fréquence	27,7
Moyenne de j	ours d'arrêt	43,7	Taux de gravité	1,2

Le taux de gravité d'un accident de service avec arrêt correspond au nombre de journées perdues (arrêts de travail) pour 1 000 heures travaillées. Les heures travaillées sont déterminées à partir notamment de la durée hebdomadaire du travail et du nombre d'agents (référence 1 607 h).

3.2 Evolution du taux de sinistralité des accidents de service



Après une baisse régulière depuis 2011, le taux de sinistralité des accidents de service a augmenté de 0,5 point en 2014 et reste stable en 2015.

3.3 Répartition par sexe

	EVENEME	NTS	Jours d'arrêt		
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
Homme	21 875	68,1%	628 427	42,2	
Femme	17 953	60,9%	500 232	45,8	
Total	39 828	64,8%	1 128 659	43,7	

55 % des accidents de service concernent les hommes. En revanche les femmes ont une moyenne de jours d'arrêt plus élevée.

3.4 Répartition par tranche d'âge au moment de l'accident

	EVENEM	ENTS	Jours d	l'arrêt
Tranche d' âge	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
moins de 30 ans	2 436	65,5%	43 373	27,2
30-34 ans	3 100	66,0%	73 997	36,1
35-39 ans	4 020	64,2%	97 499	37,8
40-44 ans	5 978	64,5%	158 298	41,1
45-49 ans	7 011	65,1%	189 567	41,5
50-54 ans	7 663	63,9%	217 723	44,4
55-59 ans	6 327	64,0%	211 156	52,2
plus de 60 ans	2 047	64,7%	72 189	54,5
Non précisé	1 246	73,4%	64 887	71,0
Total	39 828	64,8%	1 128 689	43,7

La tranche d'âge la plus touchée par les accidents de service est celle des 50-54 ans

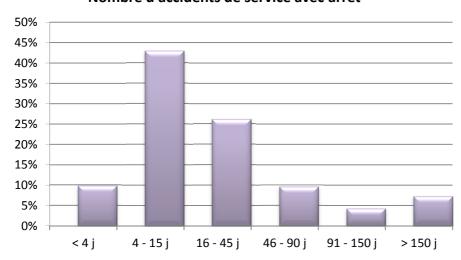
3.5 Répartition par tranche durée d'arrêt

Accident de service	1-3 j	4 - 15 j	16 - 45 j	46 - 90 j	91 - 150 j	> 150 j	Total général
Nombre d'événements	2 536	11 089	6 751	2 476	1 095	1 880	25 827
Jours d'arrêt associés	5 334	96 993	175 874	158 103	127 988	564 397	1 128 689
Moy. Jours d'arrêt	2,1	8,7	26,1	63,9	116,9	300,2	43,7
Coût moyen en € par tranche d'arrêt	242	415	1 326	3 639	6 659	24 871	

^{*} Coût moyen à titre indicatif. Source : http://www.ameli.fr

La tranche 4-15 jours comptabilise 43 % des accidents de service avec arrêt. La moyenne des jours d'arrêt de cette classe est 8,7 jours.

Nombre d'accidents de service avec arrêt



3.6 Répartition par filière

	EVENEM	ENTS	Jours d	l'arrêt
Filière	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
Non renseigné	27 753	64,1%	809 375	45,5
Technique	8 169	70,1%	224 596	39,2
Sociale	1 320	63,6%	30 608	36,5
Administrative	1 069	48,8%	21 598	41,4
Médico-sociale	598	61,7%	15 864	43,0
Animation	244	60,2%	6 711	45,7
Culturelle	196	59,2%	3 533	30,5
Incendie et secours	147	67,3%	4 098	41,4
Police municipale	223	61,9%	9 456	68,5
Sportive	90	64,4%	2 316	39,9
Autre personnel	7	57,1%	184	46,0
Autres	5	60,0%	23	7,7
Hors filières pécédentes	2	0,0%	0	0,0
Médico-technique	4	25,0%	295	295,0
Sociale, médico-sociale et médico-technique	1	100,0%	32	32,0
Total	39 828	64,8%	1 128 689	43,7

La filière technique (hors non codés) représente 68 %.

Cependant les filières sont très mal renseignées encore aujourd'hui (70 %).

3.7 Répartition par tranche horaire

tranche	EVENEM	IENTS	Jours d'arrêt		
horaire	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
0h à 2h	98	65,3%	4 800	75,0	
02h à 4h	6	83,3%	331	66,2	
04h à 6h	177	85,9%	8 980	59,1	
06h à 8h	1 206	69,1%	37 214	44,7	
08h à 10h	1 264	66,4%	34 476	41,1	
10h à 12h	422	71,8%	13 774	45,5	
12h à 14h	674	70,8%	25 553	53,6	
14h à 16h	344	74,7%	17 802	69,3	
16h à 18h	765	69,7%	22 783	42,7	
18h à 20h	314	64,6%	9 790	48,2	
20h à 22h	72	75,0%	2 606	48,3	
22h à 24h	14	92,9%	441	33,9	
Total	5 258	69,8%	173 750	47,4	

24 % des accidents de service se sont produits entre 8h et 10 h du matin.

La tranche 8h-12h regroupe 47 % des accidents.

3.8 Répartition par mois et jour

C'est au cours des mois d'août et mai qu'il y a eu le moins de déclarations d'accident. Il s'agit d'une période de vacances ou de ponts et la présence dans la collectivité est moins dense.

Le lundi est le jour le plus accidentogène et le vendredi le moins (hormis les week-ends). Ce constat est peut-être dû au fait que depuis la mise en place des RTT, la présence des agents est plus importante le lundi que le vendredi.

Mois	EVENEM	ENTS	Jours d'arrêt		
Evènement	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
Janvier	3 464	67,0%	110 082	47,4	
Février	3 135	66,5%	97 064	46,5	
Mars	3 866	64,6%	107 422	43,0	
Avril	3 188	<i>65,7</i> %	89 568	42,8	
Mai	2 788	64,0%	81 784	45,9	
Juin	4 196	64,3%	120 061	44,5	
Juillet	3 114	<i>59,7</i> %	80 272	43,2	
Août	2 263	65,3%	68 146	46,1	
Septembre	3 979	66,9%	120 432	45,2	
Octobre	3 487	64,3%	92 013	41,1	
Novembre	3 428	65,4%	88 826	39,6	
Décembre	2 920	63,9%	73 019	39,1	
Total	39 828	64,8%	1 128 689	43,7	

Jour	EVENEM	IENTS	Jours d'arrêt		
Evènement	Nombre part avec arrêt		jours	Moyenne	
Lundi	8 577	67,8%	238 887	41,1	
Mardi	8 552	63,9%	230 852	42,2	
Mercredi	7 151	65,2%	202 923	43,5	
Jeudi	7 645	63,6%	207 823	42,7	
Vendredi	5 949	61,9%	175 951	47,8	
Samedi	1 110	<i>66,7</i> %	43 209	58,4	
Dimanche	844	71,2%	29 044	48,3	
Total	39 828	64,8%	1 128 689	43,7	

3.9 Répartition par ancienneté¹

	EVENEM	ENTS	Jours d'arrêt		
Ancienneté	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
Moins de 5 ans	7 348	64,8%	192 437	40,4	
5 à 10 ans	9 107	66,4%	259 181	42,9	
10 à 15 ans	7 679	67,2%	227 926	44,2	
15 ans et plus	14 390	64,1%	421 477	45,7	
Non précisé	1 304	48,7%	27 668	43,6	
Total	39 828	64,8%	1 128 689	43,7	

Les agents ayant une ancienneté de plus de 15 ans ont le plus d'accidents de service.

3.10 Répartition par nature des lésions

	EVENEM	ENTS	Jours d'arrêt	
Nature des lésions	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
contusion, hématome	12 376	55,1%	215 927	31,6
atteinte osteo-articulaire et/ou musculaire	7 718	75,9%	270 197	46,1
plaie	3 994	53,0%	42 077	19,9
déchirure musculaire	3 500	82,1%	158 300	55,1
douleurs, lumbago	3 009	84,5%	87 846	34,5
non renseigné	2 576	67,2%	115 227	66,5
fracture	1 474	85,1%	123 879	98,8
présence de corps étrangers	968	31,1%	2 865	9,5
piqure	814	26,7%	2 308	10,6
brulure physique, chimique	575	42,8%	3 158	12,8
hernie	524	89,1%	35 711	76,5
choc traumatique	363	68,9%	8 032	32,1
réaction allergique ou inflammatoire cutanée ou muqueuse	332	36,1%	1 356	11,3
commotion, perte de connaissance	269	69,1%	9 442	50,8
amputation	223	63,7%	6 750	47,5
lésions de nature multiple	194	69,1%	8 209	61,3
lésions internes	155	60,0%	7 131	76,7
troubles visuels	110	32,7%	454	12,6
chocs consécutifs a agression, menace	122	48,4%	2 437	41,3
intoxication par ingestion, par inhalation, par voie percutanée	88	43,2%	689	18,1
autre nature de lésion	178	86,5%	14 091	91,5
lésions nerveuses	93	81,7%	8 014	105,4
luxation	83	80,7%	3 941	58,8
morsure	41	36,6%	253	16,9
dermite	8	87,5%	66	9,4
lésion potentiellement infectieuse due au produit biologique	6	0,0%	0	0,0
troubles auditifs	21	52,4%	294	26,7
électrisation, électrocution	8	25,0%	26	13,0
asphyxie	6	50,0%	9	3,0
Total	39 828	64,8%	1 128 689	43,7

Les lésions 'contusions, hématomes' sont les plus nombreuses (31 %) et ont entrainé une moyenne de jours d'arrêt de 31,6 jours soit 215 927 journées perdues.

_

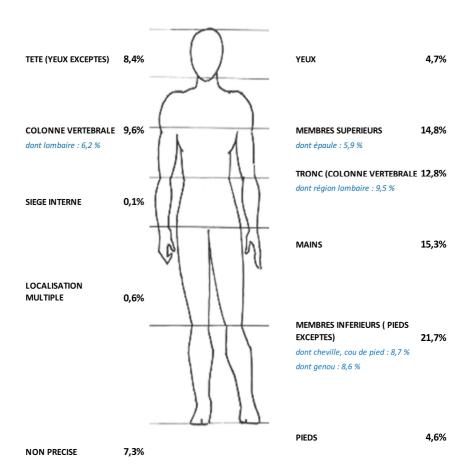
¹ La présentation des événements selon l'ancienneté des agents ne prend pas en considération la taille des strates de la population, il est donc difficile de faire des comparaisons et une analyse.

3.11 Répartition par siège des lésions et parties du corps les plus impactées

Siège des lésions	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
MEMBRES INFERIEURS (PIEDS EXCEPTES)	8 655	70,9%	269 317	43,9
MAINS	6 110	57,5%	97 417	<i>27,7</i>
MEMBRES SUPERIEURS	5 912	69,0%	279 021	68,4
TRONC (COLONNE VERTEBRALE EXCEPTEE)	5 080	77,9%	141 211	35,7
COLONNE VERTEBRALE	3 843	80,0%	132 625	43,1
TETE (YEUX EXCEPTES)	3 329	46,9%	73 085	46,8
NON PRECISE	2 911	54,2%	81 830	51,9
YEUX	1 862	31,6%	4 703	8,0
PIEDS	1 826	63,5%	40 767	<i>35,2</i>
LOCALISATION MULTIPLE	248	<i>57,7%</i>	6 396	44,7
SIEGE INTERNE	52	61,5%	2 317	72,4
Total	39 828	64,8%	1 128 689	43,7

Les accidents de service touchent les membres inférieurs et tout particulièrement les chevilles, cous de pied et les genoux.

La région lombaire (tronc et colonne vertébrale) est la partie du corps la plus touchée.



3.12 Répartition par élément matériel

	EVENEM	IENTS	JOURS D	'ARRET
ELEMENT MATERIEL	Nombre	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne
CHUTES OU GLISSADES DE PLAIN-PIED	9579	66,5%	312594	49,1
ELEMENT MATERIEL NON PRECISE	7180	74,5%	235411	44,0
DIVERS	5773	61,7%	164239	46,1
OBJETS, MASSES, PARTICULES EN MOUVEMENT ACCIDENTEL	3225	57,3%	65581	35,5
OBJETS EN COURS DE MANIPULATION OU DE TRANSPORT MANUEL	3077	69,5%	83198	38,9
CHUTES OU GLISSADES DE HAUTEUR	2335	71,9%	99264	59,1
MANIPULATION D'OUTILS OU INSTRUMENTS COUPANTS, PIQUANTS OU TRANCHANTS SOUILLES(SANG,URINE,PRODUIT BIOLOGIQUE,ETC)	1268	48,4%	12480	20,3
VEHICULES (A L'EXCLUSION DES CHARIOTS DE MANUTENTION ET DES ENGINS DE TERRASSEMENT)	1263	66,5%	38619	46,0
OUTILS A MAIN	1147	59,1%	21173	31,2
APPAREILS DE MANUTENTION ET ENGINS DE LEVAGE	935	63,5%	19618	33,0
EFFORT INTENSE	843	80,2%	34743	51,4
AGRESSION, VIOLENCE	792	42,9%	13656	40,2
APPAREILS A PRESSION	691	32,0%	2084	9,4
VAPEURS, GAZ ET POUSSIERES DELETERES	318	36,2%	1525	13,3
EFFORT LIE AU TRANSPORT/MANUTENTION DE PERSONNES	275	74,9%	9077	44,1
APPAREILS OU USTENSILES METTANT EN OEUVRE DES PRODUITS CHAUDS, FOURS, ETUVES, APPAREILS DE CUISSON	212	47,6%	2044	20,2
SPORT	126	71,4%	2920	32,4
OUTILS MECANIQUES TENUS OU GUIDES A LA MAIN (MUS OU ALIMENTES ELECTRIQUEMENT, PNEUMATIQUES OU A AUTRE COMMANDE MECANIQUE)	121	63,6%	1931	25,1
DIVERS /MORSURES /PIQURES	89	22,5%	312	15,6
RAYONNEMENTS IONISANTS ET SUBSTANCES RADIOACTIVES (IRRADIATIONS BRUTALES SEULEMENT)	77	49,4%	2485	65,4
MACHINES A BOIS	77	66,2%	1284	25,2
MACHINES A COUPER ET TRANCHER (AUTRES QUE SCIES), A DEROULER ET DEFIBRER	76	61,8%	655	13,9
ELECTRICITE	53	30,2%	387	24,2
APPAREILS METTANT EN OEUVRE DES PRODUITS DANGEREUX OU PROJECTIONS LIQUIDES	48	31,3%	112	7,5
MATIERES COMBUSTIBLES EN FLAMME	47	36,2%	484	28,5
MATERIEL ET ENGINS DE TERRASSEMENT ET TRAVAUX PUBLICS VOIRIE	46	65,2%	1041	34,7
18 AUTRES ELEMENTS MATERIELS REGROUPES	155	58,7%	1772	
Total général	39828	64,8%	1128689	43,7

Les 11 éléments matériels les plus fréquemment impliqués dans les accidents de service (Hors non précisé)



Zoom sur les chutes : tous concernés

Très fréquentes et beaucoup moins anodines qu'on ne le pense, les glissades et chutes de plain-pied ou de hauteur peuvent avoir des conséquences lourdes. Cela dépend en partie de la dangerosité de l'environnement proche du travailleur. C'est la conjonction de plusieurs facteurs de risques qui rend une situation dangereuse...

Il est donc important de savoir les identifier afin d'aménager l'environnement et l'organisation du travail et de sécuriser l'agent.

Les chutes de plain-pied ou de hauteur représentent en 2015, 11 914 accidents de service dont 68 % à l'origine d'un arrêt de travail.

Les statistiques montrent qu'un accident consécutif à une chute de plain-pied implique en moyenne 49 jours d'arrêt, et pour les chutes de hauteur 59 jours d'arrêt.

Si l'on additionne les chutes de plain-pied ou de hauteur, on obtient une moyenne de 51 jours d'arrêt, et 411 858 journées perdues. Elles représentent 36,5 % des accidents de service (hors 'non précisés').

3.13 Répartition par tâche exercée

	EVENEM	ENTS	Jours d'arrêt	
tâche exercée	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
NON PRECISE	11 376	66,5%	297 254	39,3
ENTRETIEN, NETTOYAGE, RANGEMENT ET VIE COURANTE	7 907	65,9%	234 836	45,0
COORDINATION CONTROLE SURVEILLANCE ACCUEIL	7 568	62,8%	231 996	48,9
TRAVAIL ADMINISTRATIF	3 360	52,9%	84 243	47,4
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	2 347	78,5%	86 232	46,8
RESTAURATION	2 230	62,7%	61 971	44,3
VOIRIE - CHANTIERS	1 239	65,4%	30 695	37,9
PHASE ACTION	792	75,1%	21 679	36,4
ESPACES VERTS	471	58,2%	7 469	27,3
INTERVENTION, SECOURS ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE	347	52,4%	9 055	49,8
ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE	319	66,8%	11 217	<i>52,7</i>
TRANSPORT - PORT DE MATERIEL - DEPLACEMENT	309	67,0%	7 893	38,1
25 autres tâches exercées regroupées	1 563	64,0%	44 149	44,1
Total	39 828	64,8%	1 128 689	43,7

La tâche 'entretien, nettoyage et rangement' entraine le plus d'accidents de service avec 28 % des accidents de service (hors tâche non précisée).

3.14 Répartition par facteur potentiel

	EVENEN	IENTS	Jours d'arrêt		
facteur potentiel	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
DIVERS	17 388	65,3%	544 313	47,9	
NON PRECISE	14 300	62,8%	370 470	41,3	
MAIN D'OEUVRE - HUMAIN	3 732	68,4%	98 267	38,5	
MILIEU - ENVIRONNEMENT	2 070	65,0%	53 242	39,6	
METHODE - ORGANISATION	1 732	70,7%	44 441	36,3	
MACHINE - MATERIEL	520	61,0%	13 550	42,7	
MATIERE	48	52,1%	1 507	60,3	
MANAGEMENT	38	71,1%	2 899	107,4	
Total	39 828	64,8%	1 128 689	43,7	

Les facteurs potentiels sont très mal renseignés encore aujourd'hui (80 %).

4 LES ACCIDENTS DE TRAJET DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2015

4.1 Quelques chiffres sur les accidents de trajet

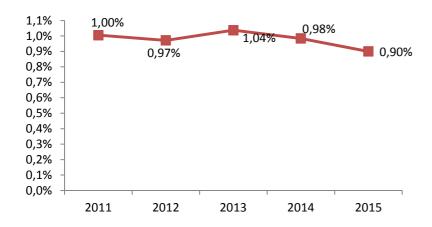
Nombre d'agents	579 971	Périmètre couvert BND	40,2%
Nombre d'événements	5 356	Taux de sinistralité	0,9%
Part avec arrêt	69,7%	Indice de fréquence	6,4
Nombre de jours d'arrêt	178 550	Taux de fréquence	4,0
Moyenne de jours d'arrêt	47,8	Taux de gravité	0,2

Le taux de gravité d'un accident de service avec arrêt correspond au nombre de journées perdues (arrêts de travail) pour 1 000 heures travaillées. Les heures travaillées sont déterminées à partir notamment de la durée hebdomadaire du travail et du nombre d'agents (référence 1 607 h).

L'indicateur n'est significatif que pour les accidents du service et non les accidents de trajet. En effet, la référence au nombre d'heures travaillées n'est pas pertinente pour les accidents de trajet.

En effet, le risque n'est pas lié à la durée du travail, mais aux allers retours domicile/travail et éventuellement travail/lieu du repas. Le mode de transport utilisé, la distance domicile/travail, le fait de disposer d'un restaurant dans la collectivité ou non, de déjeuner sur place ou non, modifient grandement le risque encouru.

4.2 Evolution du taux de sinistralité des accidents de trajet



Depuis 2011, le taux de sinistralité des accidents de trajet est en légère baisse.

4.3 Répartition par sexe

	EVENEME	NTS	Jours d'arrêt		
	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
Homme (Taux de sinistralité : 0,8 %)	1 863	75,7%	76 664	54,4	
Femme (Taux de sinistralité : 1,2 %)	3 493	66,5%	101 886	43,9	
Total	5 356	69,7%	178 550	47,8	

65 % des accidents de service concernent les femmes. La moyenne de jours d'arrêt est cependant plus élevée chez les hommes que chez les femmes (+ 10,5 jours).

4.4 Répartition par tranche d'âge au moment de l'accident

	EVENEM	ENTS	Jours d'arrêt		
Tranche d'âge	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
moins de 30 ans	341	71,8%	7 220	29,5	
30-34 ans	440	69,1%	12 149	40,0	
35-39 ans	545	69,2%	15 150	40,2	
40-44 ans	761	71,2%	22 293	41,1	
45-49 ans	896	68,2%	30 553	50,0	
50-54 ans	985	69,2%	32 455	47,6	
55-59 ans	861	67,6%	29 844	51,3	
plus de 60 ans	355	71,8%	16 253	63,7	
non précisé	172	78,5%	12 633	93,6	
Total	5 356	69,7%	178 550	47,8	

Les accidents de trajet sont plus fréquents chez les 50-54 ans (hors non codés).

4.5 Répartition par tranche durée d'arrêt

Accident de trajet	1-3 j	4 - 15 j	16 - 45 j	46 - 90 j	91 - 150 j	> 150 j	Total général
Nombre d'événements	498	1 405	930	401	182	317	3 733
Jours d'arrêt associés	991	11 967	25 546	25 184	21 079	93 783	178 550
Moy. Jours d'arrêt	2,0	8,5	27,5	62,8	115,8	295,8	47,8
Coût moyen en € par tranche d'arrêt*	242	415	1 326	3 639	6 659	24 871	

^{*} Coût moyen à titre indicatif. Source : http://www.ameli.fr

La tranche 4-15 jours comptabilise 37,6 % des accidents de trajet avec arrêt soit une moyenne de 8,5 jours d'arrêt.

4.6 Répartition par filière

	EVENEM	EVENEMENTS		l'arrêt
Filière	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
NON PRECISE	3 390	69,4%	119 012	50,6
FILIERE TECHNIQUE	808	76,2%	32 479	<i>52,7</i>
FILIERE ADMINISTRATIVE	565	61,9%	13 821	39,5
FILIERE SOCIALE	319	71,8%	7 548	33,0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	109	66,1%	2 207	30,7
FILIERE CULTURELLE	83	73,5%	1 994	32,7
FILIERE ANIMATION	32	53,1%	523	30,8
FILIERE SPORTIVE	22	81,8%	312	17,3
FILIERE POLICE MUNICIPALE	14	71,4%	168	16,8
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	6	50,0%	128	42,7
AUTRE PERSONNEL	5	60,0%	288	96,0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	2	100,0%	48	
HORS FILIERES PRECEDENTES	1	100,0%	22	22,0
Total	5 356	69,7%	178 550	47,8

Les filières sont très mal renseignées encore aujourd'hui (63 %).

RAPPORT STATISTIQUE 2015 DU SECTEUR TERRITORIAL

La filière technique (hors non codés) représente 41 %.

4.7 Répartition par tranche horaire

tranche	EVENEM	IENTS	Jours d	l'arrêt
horaire	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
0h à 2h	98	65,3%	4 800	75,0
02h à 4h	6	83,3%	331	66,2
04h à 6h	177	85,9%	8 980	59,1
06h à 8h	1 206	69,1%	37 214	44,7
08h à 10h	1 264	66,4%	34 476	41,1
10h à 12h	422	71,8%	13 774	45,5
12h à 14h	674	70,8%	25 553	53,6
14h à 16h	344	74,7%	17 802	69,3
16h à 18h	765	69,7%	22 783	42,7
18h à 20h	314	64,6%	9 790	48,2
20h à 22h	72	75,0%	2 606	48,3
22h à 24h	14	92,9%	441	33,9
Total	5 356	69,7%	178 550	47,8

46 % des accidents de trajet se sont produits entre 6h et 10 h.

4.8 Répartition par mois et jour

Durant les mois d'août moins d'accidents de trajet se produisent. Il s'agit d'une période de vacances et la présence dans la collectivité est moins dense. Les mois de janvier, juin et septembre regroupent 31 % d'accidents de trajet.

Mois	EVENEM	ENTS	Jours d	l'arrêt
evenement	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
Janvier	586	71,5%	26 534	63,3
Février	410	69,0%	11 456	40,5
Mars	516	68,8%	13 671	38,5
Avril	393	67,9%	12 826	48,0
Mai	363	<i>66,7</i> %	10 041	41,5
Juin	554	66,8%	18 560	50,2
Juillet	314	68,8%	8 425	39,0
Août	264	72,0%	10 285	54,1
Septembre	533	73,0%	21 256	54,6
Octobre	482	70,5%	17 758	52,2
Novembre	505	71,3%	14 779	41,1
Décembre	436	69,3%	12 959	42,9
Total	5 356	<i>69,7</i> %	178 550	47,8

Le mardi et le lundi sont les jours les plus accidentogènes (43,3 %) et le vendredi le moins (hormis les weekends). Ce constat est peut-être dû au fait que depuis la mise en place des RTT, la présence des agents est plus importante le lundi que le vendredi.

Jour	EVENEM	ENTS	Jours d'arrêt		
Evénement	Nombre	Nombre part avec arrêt		Moyenne	
Lundi	1 123	70,8%	39 791	50,1	
Mardi	1 194	68,3%	37 364	45,8	
Mercredi	962	70,4%	30 150	44,5	
Jeudi	1 079	68,6%	39 683	53,6	
Vendredi	826	69,2%	24 715	43,2	
Samedi	103	<i>75,7</i> %	4 282	54,9	
Dimanche	69	79,7%	2 565	46,6	
Total	5 356	<i>69,7</i> %	178 550	47,8	

4.9 Répartition par ancienneté²

	EVENEM	IENTS	Jours d'arrêt		
Ancienneté	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
Moins de 5 ans	1 035	71,4%	31 484	42,6	
5 à 10 ans	1 031	69,2%	33 358	46,8	
10 à 15 ans	982	70,5%	34 687	50,1	
15 ans et plus	2 135	70,0%	74 816	50,0	
Non précisé	173	54,3%	4 205	44,7	
Total	5 356	<i>69,7</i> %	178 550	47,8	

La fréquence des accidents de trajet est plus élevée pour les agents ayant plus de 15 ans d'ancienneté

4.10 Répartition par nature des lésions

	EVENEM	ENTS	Jours d'arrêt		
Nature des lésions	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
CONTUSION, HEMATOME	2 104	59,8%	35 935	28,5	
ATTEINTE OSTEO-ARTICULAIRE ET/OU MUSCULAIRE (ENTORSE,	1 229	77,4%	43 960	46,2	
DOULEURS D'EFFORT, ETC.)	1 223	77,470	43 300	40,2	
NON PRECISE	451	71,2%	18 135	56,5	
DECHIRURE MUSCULAIRE	405	72,6%	16 068	54,7	
FRACTURE	346	94,2%	39 684	121,7	
DOULEURS,LUMBAGO	201	77,1%	4 402	28,4	
PLAIE	175	60,6%	2 631	24,8	
LESIONS DE NATURE MULTIPLE	122	68,0%	6 104	<i>73,5</i>	
CHOC TRAUMATIQUE	102	75,5%	1 547	20,1	
HERNIE	47	80,9%	3 687	97,0	
COMMOTION, PERTE DE CONNAISSANCE	31	87,1%	726	26,9	
LUXATION	20	90,0%	1 238	68,8	
LESIONS INTERNES	18	72,2%	1 306	100,5	
AUTRE NATURE DE LESION	16	75,0%	727	60,6	
PIQURE	16	43,8%	153	21,9	
PRESENCE DE CORPS ETRANGERS	16	62,5%	80	8,0	
BRULURE PHYSIQUE, CHIMIQUE	13	61,5%	663	82,9	
AMPUTATION	13	76,9%	273	27,3	
LESIONS NERVEUSES	12	75,0%	302	33,6	
CHOCS CONSECUTIFS A AGRESSION, MENACE	9	44,4%	632	158,0	
TROUBLES VISUELS	4	25,0%	3	3,0	
MORSURE	3	66,7%	238	119,0	
REACTION ALLERGIQUE OU INFLAMMATOIRE CUTANEE OU	2	100,0%	56	28,0	
MUQUEUSE		100,0%	50	20,0	
INTOXICATION PAR INGESTION, PAR INHALATION, PAR VOIE	1	0.00/	0		
PERCUTANEE	1	0,0%	U		
Total	5 356	69,7%	178 550	47,8	

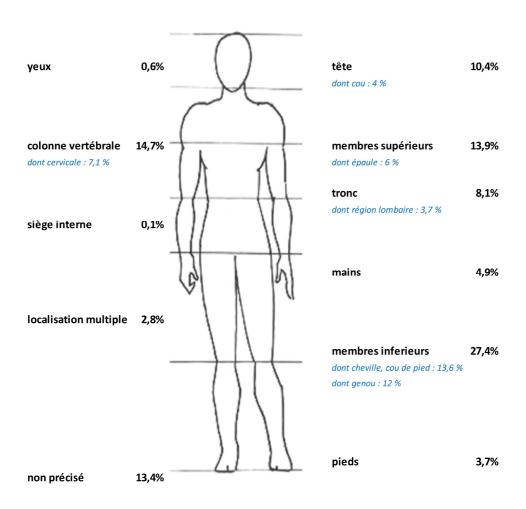
Les lésions 'contusions, hématomes' sont les plus nombreuses et ont entrainé une moyenne de jours d'arrêt de 28,5 jours. Ces lésions sont nombreuses mais moins graves que les fractures ou déchirures musculaires (jours d'arrêt plus élevés).

² La présentation des événements selon l'ancienneté des agents ne prend pas en considération la taille des strates de la population, il est donc difficile de faire des comparaisons et une analyse.

4.11 Répartition par siège des lésions et parties du corps le plus impactées

	EVENEM	IENTS	Jours d'arrêt		
Siège des lésions	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
MEMBRES INFERIEURS (PIEDS EXCEPTES)	1 468	72,1%	53 316	50,4	
COLONNE VERTEBRALE	785	72,1%	23 154	40,9	
MEMBRES SUPERIEURS	746	73,2%	40 496	74,2	
NON PRECISE	720	62,6%	19 869	44,1	
TETE (YEUX EXCEPTES)	559	62,6%	14 087	40,2	
TRONC (COLONNE VERTEBRALE EXCEPTEE)	435	76,1%	10 307	31,1	
MAINS	260	68,1%	6 200	35,0	
PIEDS	197	75,1%	7 102	48,0	
LOCALISATION MULTIPLE	148	55,4%	3 200	39,0	
YEUX	30	<i>66,7</i> %	747	37,4	
SIEGE INTERNE	8	50,0%	72	18,0	
Total	5 356	<i>69,7</i> %	178 550	47,8	

Les accidents de trajet touchent les membres inférieurs et tout particulièrement les chevilles, cou de pied et le genou.



4.12 Répartition par moyen de locomotion

	EVENEM	IENTS	Jours d'arrêt		
Moyen de locomotion	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
autre moyen	3 663	69,1%	130 457	51,5	
pédestre	562	70,8%	16 928	42,5	
transport en commun	498	73,3%	12 243	33,5	
Véhicule	310	66,5%	6 967	33,8	
vélomoteur, moto	165	78,8%	6 394	49,2	
bicyclette	152	64,5%	5 5 1 5	56,3	
véhicule de service	6	66,7%	46	11,5	
Total	5 356	<i>69,7</i> %	178 550	47,8	

33 % des accidents de trajet ont lieu lors de déplacements pédestres (hors non codés).

Cependant les moyens de locomotion sont très mal renseignés encore aujourd'hui (68,4 %).

4.13 Répartition selon le parcours

64,5 % des accidents se déroulent sur le trajet aller *(hors non codés).*

Cependant le parcours est très mal renseigné encore

	EVENEM	ENTS	Jours d'arrêt		
Parcours	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne	
AUTRE PARCOURS	3 632	69,2%	128 846	51,3	
DETOURNE	74	68,9%	1 465	28,7	
DU DOMICILE AU LIEU DE TRAVAIL	1 112	70,0%	31 399	40,4	
DU LIEU DE TRAVAIL AU DOMICILE	534	72,7%	16 780	43,2	
INTERROMPU	4	75,0%	60	20,0	
Total	5 356	69,7%	178 550	47,8	

L'accident de trajet doit survenir sur le trajet le plus direct en temps ou en distance entre le domicile et le lieu de travail ou inversement. Il est pris en charge à condition que le parcours n'ait pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant du service.

4.14 Répartition selon la cause

	EVENEM	EVENEMENTS		l'arrêt
CAUSE	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
NON PRECISE	1 446	69,6%	45 213	44,9
AGRESSION	49	67,3%	1 272	38,5
AUTRE CAUSE	2 776	69,5%	101 174	52,5
CAUSE NON PRECISEE	306	66,7%	7 219	35,4
COLLISION	401	71,6%	12 474	43,5
CONDITIONS METEOROLOGIQUES	185	71,9%	5 313	39,9
ETAT DU SOL, SURFACES	34	70,6%	1 115	46,5
ETAT PHYSIQUE	81	76,5%	1 845	29,8
INCIDENT MECANIQUE	34	67,6%	1 004	43,7
SORTIE DE ROUTE	44	72,7%	1 921	60,0
Total	5 356	69,1%	176 629	47,7

48 % des accidents sont dus à une collision (hors non codés).

Cependant la cause est très mal renseignée encore aujourd'hui

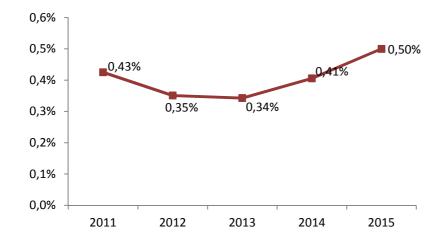
5 LES MALADIES PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2015

5.1 Quelques chiffres sur les maladies professionnelles

Nombre d'agents	579 971
Nombre d'événements	2 688
Part avec arrêt	68,5%
Nombre de jours d'arrêt	300 682
Moyenne de jours d'arrêt	163,3

Périmètre couvert BND	40,2%
Taux de sinistralité	0,5%
Indice de fréquence	3,2
Taux de fréquence	2,0

5.2 Evolution du taux de sinistralité des maladies professionnelles



Le taux de sinistralité des maladies professionnelles est en progression.

5.3 Répartition par tranche d'âge à la date du certificat ou du $\mathbf{1}^{\mathrm{er}}$ diagnostic de la maladie

Le nombre de maladies professionnelles est plus élevé pour les 50-54 ans et les 55-59 ans.

	EVENEM	EVENEMENTS		l'arrêt
Tranche âge	Tranche âge Nombre		jours	Moyenne
moins de 30 ans	16	10	628	62,8
30-34 ans	69	59,4%	4 575	111,6
35-39 ans	165	73,9%	17 636	144,6
40-44 ans	276	73,9%	31 968	156,7
45-49 ans	525	67,8%	54 743	153,8
50-54 ans	625	68,8%	69 841	162,4
55-59 ans	619	67,2%	75 609	181,8
plus de 60 ans	171	57,9%	18 160	183,4
Non précisé	243	71,2%	28 102	162,4
Total	2 709	68,0%	301 262	163,6

5.4 Répartition par tranche durée d'arrêt

Tranche de jours d'arrêt	Nombre de MP	jours	Moyenne
sans arrêt	858		
1-3 j	18	39	2,2
4-15 j	136	1416	10,4
16-45 j	345	10884	31,5
46-90 j	358	23737	66,3
91-150 j	264	30413	115,2
sup 150 j	730	234773	321,6
Total général	2709	301262	111,2

Les maladies professionnelles résultent à la fois d'une exposition au risque mais aussi d'une durée d'exposition professionnelle qui peuvent dépasser une année.

La tranche supérieure à 150 jours concerne 40 % des maladies professionnelles avec arrêt soit une moyenne de 321 jours d'arrêt.

5.5 Répartition par n° de tableau des maladies professionnelles

		Evène	ments	Jours d'arrêt	
	n° tableau	Nombre	part avec arrêt	jours	Moyenne
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	1591	73,6%	201768	172,3
98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes 57A Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail-Epaule		130	60,0%	17520	224,6
		117	71,8%	17504	208,4
57C	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail-Poignet, main et doigt	92	69,6%	7316	114,3
57B	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail-Coude	73	61,6%	6168	137,1
1	Affections dues au plomb et à ses composés	59	61,0%	6244	173,4
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	21	81,0%	2855	167,9
42	·		0,0%	0	
76	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile	13	46,2%	42	7,0
79	Lésions chroniques du ménisque	10	50,0%	638	127,6
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	8	50,0%	834	208,5
58	Affections professionnelles provoquées par le travail à haute température	7	57,1%	539	134,8
19	Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)	7	85,7%	221	36,8
30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	5	0,0%	0	
40 Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques 2 Maladies professionnelles causées par le mercure et ses composés		5	100,0%	789	157,8
		5	40,0%	327	163,
57E	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail-Cheville et pied	4	75,0%	112	37,3
	23 autres MP regroupées	37	62,2%	3163	137,5
	Non renseigné	506	58,9%	35222	118,2
	Total général	2709	68,3%	301262	162,8

Comme chaque année, le n°57 'affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail' est prédominant dans 85 % des cas (hors non renseigné) avec 232868 journées perdues.

Conformément à la loi du 25 octobre 1919, une maladie peut être reconnue professionnelle si elle figure sur l'un des tableaux annexés au Code de la Sécurité sociale ou au Code rural. Ces tableaux sont créés et modifiés par décret au fur et à mesure de l'évolution des techniques et des progrès des connaissances médicales. Il existe actuellement 114 tableaux au régime général et 57 au régime agricole.

Les troubles musculo squelettiques (TMS) représentent 94 % des Maladies professionnelles en 2015 (hors non renseigné)

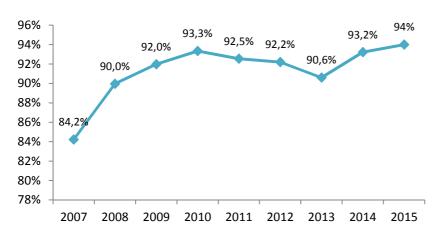
Les TMS sont reconnus au titre des tableaux 57, 69, 97 et 98 des maladies professionnelles du régime général et au titre du tableau 39 du régime agricole.

Les régions corporelles concernées par les TMS sont principalement les épaules (exemple : tendinopathie de la coiffe des rotateurs), le coude (exemple : épicondylite), les extrémités des membres supérieurs (exemple : syndrome du canal carpien pour le poignet), le cou, et le dos.

Tous les secteurs d'activité sont touchés.

Ce risque n'est pas vraiment nouveau puisqu'il était déjà présent au 19ème siècle. Son émergence actuelle s'explique notamment par des changements dans l'organisation du travail. Le juste à temps, le flux tendu imposent un niveau de charge de travail relativement constant. Beaucoup de tâches imposent également des gestes fins, précis et répétés.

Evolution des troubles musculo squelettiques (TMS)



Les TMS dans la BND regroupent 94 % des maladies professionnelles (hors non renseigné)

Les TMS constituent un enjeu important de santé au travail. Ils représentent la première cause de maladie professionnelle reconnue (3/4) en France.

6 ZOOM

6.1 Les accidents routiers

Le risque routier encouru par les agents fait partie intégrante des risques professionnels. L'analyse des éléments matériels permet de dégager un certain nombre d'accidents de service liés aux risques routiers.

Accidents routiers	Nombre Evenements	Part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moyenne jours arrêts associés
Accident de service	1 263	66,5%	38 619	46,0
Accident de trajet	5 356	69,7%	178 550	47,8
Total	6 619	69,1%	217 169	47,5

Les accidents routiers représentent 15 % de l'ensemble des accidents (service et trajet).

Evolution des indicateurs des accidents routiers

Les indicateurs sont en légère baisse entre 2014 et 2015.

Année	Taux de sinistralité	Taux de fréquence	Indice de fréquence	Taux de gravité
2008	1,0%	3,9	6,3	0,2
2009	1,1%	4,5	7,2	0,2
2010	1,2%	5,0	8,1	0,2
2011	1,2%	5,0	8,1	0,2
2012	1,2%	5,2	8,4	0,2
2013	1,2%	5,3	8,5	0,2
2014	1,2%	5,2	8,4	0,2
2015	1,1%	4,9	7,9	0,2

6.2 Les risques psychosociaux (RPS)

Année	Total Accidents de service (hors non renseigné)	Nombre d'événements (RPS)	avec arrêt	part avec arrêt	Part des RPS/accidents de service	Jours d'arrêt (RPS)	Moyenne Jours d'arrêt
2009	23 564	145	84	57,9%	0,6%	3 598	42,8
2010	24 213	228	125	54,8%	0,9%	6 235	49,9
2011	25 097	234	140	59,8%	0,9%	4 669	33,4
2012	18 718	538	334	62,1%	2,9%	18 718	56,0
2013	29 533	1 398	760	54,4%	4,7%	31 963	42,1
2014	28 636	1 525	812	53,2%	5,3%	39 327	48,4
2015	32 648	792	340	42,9%	2,4%	13 656	40,2

2,4 % des accidents de service (hors non renseigné) sont liés à des risques psychosociaux avec 13 656 journées perdues.

Les risques psychosociaux tels que définis au niveau européen incluent le stress, les violences internes dont le harcèlement moral et sexuel, les violences externes et la souffrance ou le malêtre au travail.

L'origine des risques psychosociaux est multifactorielle : contenu du travail à effectuer, organisation et relations de travail, environnement physique et socio-économique...

Il est donc difficile de les évaluer de manière chiffrée. En effet le phénomène des RPS est complexe et encore mal défini.

Cependant au travers des accidents de service et de quelques items des éléments matériels (violence, contact avec personne agitée), une estimation est possible. Elle sera à étudier sur les années à venir.

GLOSSAIRE



Actifs

Deux populations sont assujetties au régime, en raison de leurs statuts et des conditions générales définies par l'article 2 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 :

- Les agents hospitaliers, qui relèvent du statut de la fonction publique hospitalière, défini par la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986, lequel constitue le titre IV du statut général des fonctionnaires.
- Les agents territoriaux, qui relèvent du statut de la fonction publique territoriale, défini par la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984, lequel constitue le titre III du statut général des fonctionnaires.



BND

Banque nationale de données.

Il s'agit d'un entrepôt de données qui recueille les accidents ou les maladies professionnelles de la fonction publique hospitalière et territoriale issus de l'outil PRORISQ

C

CNRACL

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

La CNRACL est un régime spécial de sécurité sociale au sens de l'article L711-1 du code de la sécurité sociale

Créée par l'ordonnance n°45.993 du 17 mai 1945, elle s'est substituée aux divers régimes de retraite propres à certaines collectivités. La CNRACL assure, selon le principe de la répartition, la couverture des risques vieillesse et invalidité permanente.

Les agents titulaires et stagiaires des collectivités locales et leurs établissements publics nommés dans un emploi permanent à raison de 28 heures hebdomadaires, sont obligatoirement affiliés à la CNRACL.



Indice de fréquence

L'indice de fréquence des accidents avec arrêt représente le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à 1 000 salariés.

Nombre d'événements avec arrêt x 1 000

Effectif Temps Plein



Jours d'arrêt

Les jours d'arrêt arrêtés au 30/11/2016 correspondent au nombre de jours d'arrêt des événements de l'année 2015 uniquement.

P

Population couverte par la BND

La population couverte de la BND étant différente chaque année, les évolutions sont calculées sur une population ramenée à 100.

Le service statistique de la BND utilise le système informatique d'affiliation des agents, qui permet de connaître le nombre d'actifs, à partir de la saisie de la déclaration individuelle d'affiliation.

PRORISQ

PRORISQ est un outil gratuit mis à la disposition des collectivités hospitalières et territoriales pour la gestion du risque professionnel.



Taux de fréquence

Nombre d'événements avec arrêt x 1 000 000

Nombre d'heures travaillées du régime concerné

Taux de gravité

Il permet de suivre la gravité des accidents au travers de la durée moyenne des arrêts de travail consécutifs. C'est le rapport entre le nombre total de journées calendaires réellement perdues pour incapacité temporaire consécutive à un accident de travail et le nombre d'heures travaillées pour mille heures d'exposition.

Nombre de jours arrêt x 1 000

Heures travaillées

Taux de sinistralité

Le taux de sinistralité est calculé en rapportant le nombre d'événements d'une année au nombre des effectifs couverts par la BND (Banque Nationale de Données).



